

# MOBILISATIONS NÉCESSAIRES

## pour plus de réponses favorables aux postières et postiers travaillant en Bureau de Poste

Certaines modalités d'accords « sociaux » arrivant à échéance (*Guichetier/CC 2016, CCR 2017 et BPS 2018*), La Poste a relancé des négociations en plusieurs accords. Le dernier en date porte sur « **DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES AU SERVICE DU CLIENT DANS LES BP** ». Cet accord « commercial » (et non social) demande beaucoup d'engagements de la part du postier mais peu de la part de La Poste.

Tout au long de ces négociations la CGT n'a de cesse de porter les revendications des postières et des postiers en termes d'emploi et de qualité d'emploi, de rémunération, de reconnaissance des qualifications, de présence postale, de service public.

- ▶▶ **Et des lignes ont bougé** : le phoning a été retiré du texte, la proposition initiale de 500 recrutements en 2022 (pas d'engagement pour 2023-2024) est passée à 2400 sur 3 ans, de 3500 promotions en 1ere version à 6000 sur la dernière. Malgré ces quelques avancées, cet accord ne résout que partiellement les difficultés rencontrées par les postières et les postiers travaillant en Bureau de Poste.

*Même si les choses obtenues par la CGT ne sont en effet pas négligeables, pour ma part les termes de l'accord ne sont pas en adéquation avec les valeurs et les revendications de la CGT et des postiers*



- ▶▶ **Les facteurs/Guichetiers** sont les grands oubliés de cet accord alors qu'ils participent pleinement au développement et à « l'expérience client » d'un secteur.

*Les recrutements décidés sont obligatoires, puisque composés par la pyramide des âges et de la difficulté de recruter dans les bureaux difficiles*

*Ces embauches sont réalisées parce que le Réseau est au bord de l'asphyxie*

- ▶▶ **Sur le manque d'effectifs** : la proposition correspond en moyenne à 24 recrutements externes par DR et par an. Quand on sait qu'il peut y avoir jusqu'à une centaine de PT vacantes dans certains départements, c'est loin d'être suffisant pour combler les besoins sur les secteurs permettant de bien faire et bien vivre de son travail.

- ▶▶ **Sur la gestion des incivilités** : rien de plus que l'application de la loi pour la majorité des Bureaux de Poste (plan d'action de lutte contre les incivilités avec affichage, formation, dépôt de plainte systématique de La Poste quand il y a agression et accompagnement par un avocat du postier qui souhaite déposer plainte)

Pour les Bureaux de Poste les plus exposés (La Poste refuse de donner la liste!!), un budget dédié à la Qualité de Vie au Travail en deçà du précédent accord et pas d'indemnités de mobilités vers ces bureaux.

*Il est bien de vouloir recruter, encore faut-il s'en donner les moyens !!*

La mise en place  
de la prime expérience client  
va pourrir un peu plus les  
conditions de travail !

Même s'il y aura peu d'élus, tous les  
secteurs subiront les pressions  
qui sont déjà terribles :

La méthode est vraiment  
cynique !

A la CGT, on ne se bat pas pour des  
primes attribuées à une minorité dont  
l'obtention résulte de la mise en  
concurrence de tous les  
personnels sur des critères  
complètement  
déments

- ▶▶ Sur le réseau et matériel informatique :  
un investissement de 4 millions d'euros et du  
nouveau matériel.

- ▶▶ Sur le pouvoir d'achat et la rémunération : pour  
2022 (pas d'engagement au-delà) création d'une  
nouvelle rémunération variable liée à « l'expérience  
client » et sa perception, et combinée aux résultats  
commerciaux. Au regard des critères d'attribution, une  
grande majorité des secteurs n'en bénéficiera pas.  
Iniquité, mise en concurrence des collègues, des  
secteurs etc..

La responsabilité  
d'une entreprise n'est-elle  
pas de mettre à dispositions  
de ces salariés un réseau  
et du matériel informatique  
de qualité ?  
Doit-on passer par  
un accord  
pour cela ?

Après consultation des syndiqués dans les départements,  
**LA CGT NE SIGNE PAS CET ACCORD et continuera à porter les revendications** dans la  
prochaine négociation sur l'organisation et l'environnement de travail en Bureau de Poste.

### Propositions CGT :

- ❖ Embauche en CDI Poste avec reprise d'ancienneté pour tous les salariés en contrat précaire (intérimaires, CDI, alternant, apprentis etc...) qui le souhaitent
- ❖ Grade de base III.1 pour les CC (*Recrutement BAC+2 et montée en qualification suite à la bancarisation de la fonction*) et repyramidage des fonctions suivantes
- ❖ Intégration des primes dans le salaire (**permettant plus de cotisations sociales**) et donc pas de critères de différenciation puisque collectif de travail
- ❖ Horaires d'ouvertures BP adaptés aux besoins des usagers
- ❖ Horaires de travail permettant l'équilibre vie privé/vie pro et 1 samedi sur 2 de repos
- ❖ Planning pour 3 mois. Si modification exceptionnelle, délai de prévenance au moins 7 jours
- ❖ Pôle de remplacement pour chaque métier intra-secteur ou départemental maxi (1/4 – 25%)
- ❖ Réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h
- ❖ Intégration de l'Heure d'Information Syndicale dans les cadres d'organisation

**Profitons de la semaine de mobilisation du 6 au 10 juin pour  
DÉCIDER DE TOUTES INITIATIVES DE FAÇON À METTRE  
LA PRESSION SUR LA POSTE POUR QU'ELLE RÉPONDE  
ENFIN AUX ATTENTES ET BESOINS POUR BIEN FAIRE ET  
BIEN VIVRE NOTRE TRAVAIL**



Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

